

MATÉRIEL PROFESSIONNEL RENTRÉE 2024 :

CAP ESTHÉTIQUE 1 AN, 2 ANS, PRÉPA BTS

Conformément au règlement intérieur de l'établissement, l'ensemble du matériel, la tenue professionnelle, le trieur de cours et le livre sont obligatoires et exigibles dès la rentrée.

1. Commander :

- TROUSSEAU FOURNITURES, LINGE, PRODUITS : 440.56 €

*Envoyer le bon de commande et le règlement au fournisseur **PBI***



- PINCEAUX et PRODUITS DE MAQUILLAGE : 341.30€

*Envoyer le bon de commande et le règlement au fournisseur **MAKE UP FOR EVER***



- KIT MANUCURIE : 108,84

*Envoyer le bon de commande et le règlement au fournisseur **PEGGY SAGE***



Les commandes (et factures) doivent être au nom de l'apprentie

Vérifier les commandes dès réception

Conserver le bordereau de livraison

Signaler au fournisseur les éventuels articles manquants non signalés

2. Amener au professeur de pratique la semaine de la rentrée les règlements pour :

- TENUE PROFESSIONNELLE (tunique d'une et pantalon noir) : 57€

Par chèque à l'ordre « AVANTAGES » ou par carte bancaire via le flash code sur le bon de commande

- Accès streaming et 2 DVD PÉDAGOGIE ÉPILATION offert : 30€

Par chèque à l'ordre de « A.CAC ou espèces

3. Acheter :

- Une paire de chaussures type **ballerines ou mocassins noirs** confortables (hauteur de talon maxi 4cm, voir photos ci-après)
- Une **petite** bouteille d'eau oxygénée à 10 volumes (pour la manucurie)
- Broses, peigne, barrettes, élastiques, serre-tête, laque pour s'attacher correctement les cheveux.

PRÉSENTATION OBLIGATOIRE EN COURS DE PRATIQUE

- ✓ La tenue professionnelle, propre, non froissée et les chaussures professionnelles sont obligatoires lors des cours de pratique.
- ✓ Les piercings doivent être retirés pendant les cours de pratique (lèvre, nez, langue, sourcils, nombril...) ainsi que les bracelets, bagues et montre.
- ✓ Il est formellement interdit d'avoir recours à certaines techniques pendant la durée de la formation (pose de vernis semi-permanent, faux-ongles, extensions de cils, séances de lumière pulsée) ou toutes autres techniques pouvant nuire au bon déroulement des cours de pratique.

  	  <p>Les cheveux doivent être propres, coiffés et attachés en chignon, tresse, s'ils sont longs</p> 	 <p>Les ongles doivent être courts, sans vernis, ni base, ni faux-ongles et sans artifices Le maquillage doit être soigné et discret</p> 
---	--	---

	 <p>Porter des extensions de cils ou des faux-cils ne dispense pas des cours de pratique</p>  <p>Être en cours de forfait de photo-dépilation (IPL ou Laser) ne dispense pas des cours de pratique</p>  <p>Porter des prothèses ongulaires (gel, capsule, résine...), du vernis semi permanent est strictement interdit durant les cours de pratique.</p>
---	--

PRÉSENTATION OBLIGATOIRE EN COURS DE VENTE ET DE TECHNOLOGIE PROFESSIONNELLE

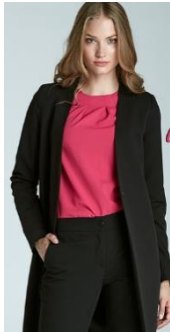
Une tenue correcte et conforme aux exigences du métier est obligatoire au CFA à chaque cours (pas de jogging, de jeans déchirés, de string, de nombril et de soutien-gorge visibles...).



Chaussures AUTORISÉES



Tenues AUTORISÉES



Tenues et chaussures NON Autorisées



Date et signatures

Apprentie

Responsable légal

Maître d'apprentissage